

Infos opé!



Les pantalons de feu

Des traces de suie sur les jambes ont été signalées à plusieurs reprises.

Certains pantalons de feu n'ont pas de soufflet à élastique en bas des jambes.

Ils sont néanmoins normés, pour éviter l'effet cocote minute.

La direction rejette la faute sur le porteur « qui ajuste mal son pantalon » et n'apporte aucune réponse.

Grace à l'insistance de la CGT, elle questionne *tout de même* la DGSCGC.

Nous souhaitons que la LOG soit en capacité de localiser les pantalons sans soufflet pour rappeler un des modèles si besoin.

Le chef de service s'en dit INCAPABLE...

**Le cancer ou bouillir,
tu n'as pas à choisir!**

Tu trouveras ci-dessous l'extrait des échanges en CHSCT.



Monsieur DARCISSAC (CGT).- D'accord. Si vous y avez déjà pensé c'est encore mieux.

Sur les pantalons de feu, on a eu notion des chiffres de pantalons de feu, certainement que le GMS pourra nous les rappeler ou plutôt le directeur des moyens matériels. Il y a une petite proportion de pantalons de feu où il manque des bavolets, on n'a pas vraiment le terme, des guêtres un peu, suite à l'achat depuis 2015 il me semble et le changement de normes. Est-ce qu'il serait possible de faire un rappel de ces pantalons par la DMM, soit pour les garder en stock en cas de gros coup dur en attendant de trouver une solution plus pérenne, soit de les redistribuer en affectant les pantalons qui ont des bavolets prioritairement aux porteurs de l'ARI qui sont en contact direct avec les fumées ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Au moins dix ans et c'est la première fois qu'on entend parler d'un problème. C'est pour bien recaler les choses.

Sur le deuxième point ?

Colonel Éric COLLOT.- Sur les pantalons de feu, effectivement depuis plusieurs années le soufflet qui apparaissait en bas des jambes n'apparaît plus pour des notions de sécurité, puisqu'en fait cela permet d'éviter l'effet « cocotte-minute », donc surchauffe du porteur. Les pantalons que nous avons acquis depuis plusieurs années sont normalisés et ne disposent plus de soufflets.

Effectivement dans certains cas de figure particulièrement pour les sapeurs-pompiers qui ne disposeraient pas de la bonne taille de pantalon ou qui marcheraient sur des braises, qui auraient des caractéristiques d'attaque du feu, on peut se retrouver avec de la suie au niveau des jambes. Nous avons fait remonter avec le groupement management par la sécurité ces problématiques-là au niveau national. La direction générale de la sécurité civile s'en est saisie. Sachez qu'elle annonce une sortie du référentiel EPI feu pour le second semestre 2020 et a priori ces éléments-là devraient être pris en compte dans ce nouveau référentiel.

Pour ce qui est de la question posée sur le fait de retirer les pantalons de feu actuels, je vous fais une réponse négative, tout simplement parce que nous en avons besoin et que les recommandations de la direction générale de la sécurité civile, c'est de ne plus acheter de nouveaux EPI tant que le nouveau référentiel n'est pas sorti.

Monsieur DARCISSAC (CGT).- Merci. Ce n'était pas en acheter de nouveaux, la question était sur la gestion des stocks. Après, savoir si on préfère la cocotte-minute ou la suie, ce n'est pas à nous de le dire. On attend avec impatience le rapport de la DG. Dans ces cas-là, sans faire d'ingérence dans vos services, est-ce qu'il est possible de savoir exactement où se situent quels pantalons ?

Colonel Éric COLLOT.- C'est compliqué. On pourrait l'établir à l'instant t, mais ce sont des pantalons qui tournent systématiquement. Dès qu'un pantalon vient à la logistique au lavage, il repart dans une des casernes en fonction du besoin. Ce sont des stocks qui tournent tout le temps et c'est pour cela qu'on en a besoin en termes de rotation de stock pour permettre le lavage de ce type d'EPI.

Monsieur DARCISSAC (CGT).- D'accord. On comprend que ce soit compliqué, mais on se disait que ce pourrait être en anticipation d'une éventuelle mesure que la DG nous ferait prendre.

Colonel Éric COLLOT.- Par contre la direction générale s'est saisie de cette problématique, nous n'avons pas été les seuls à en faire part. C'est toujours le problème, on a voulu ajouter de la sécurité en enlevant ces soufflets et on se rend compte que cela produit d'autres aspects. Dans le cadre du référentiel qui est en cours de réalisation avec les fabricants, cette problématique de suie sur les jambes a été prise en compte. Je m'en suis assuré au niveau national puisque je vous rappelle que je participe au groupe toxicité des fumées, donc j'ai pu en parler il y a un peu moins de deux mois au niveau national.

Monsieur DARCISSAC (CGT).- C'est pour cela que l'on vous pose la question.